



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 JANVIER 2025

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :
le 21/01/2025

Publication :
le 31/01/2025

Délibération n° D-2025-13

Feuille de route du numérique responsable

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Aline DI MEGLIO, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES, Monsieur Romain DUPEYROU, ayant donné pouvoir à Monsieur Karl BRETEAU, Madame Noélie FERREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

**Direction du Développement Durable
et de la Planification Ecologique**

Feuille de route du numérique responsable

Monsieur François GUYON, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu la loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le Gaspillage et à l'Economie Circulaire visant à lutter contre l'obsolescence, soutien de la réparation, prise en compte de l'indice de réparabilité dans les achats publics ;

Vu la loi n°2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à Réduire l'Empreinte Environnementale du Numérique en France (REEN) qui impose aux communes de plus de 50 000 habitants de définir, au plus tard le 1^{er} janvier 2025, une stratégie numérique responsable qui indique notamment les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale du numérique et les mesures mises en place pour les atteindre ;

Vu le décret d'application publié le 29 juillet 2022 qui précise les principales thématiques à prendre en compte : achat public, mesure, sensibilisation, cycle de vie du matériel informatique, etc ;

Considérant l'ensemble des démarches de développement durable portées sur le territoire (Niort durable 2030, le Plan Climat Air Energie, le label « Territoire Engagé » etc) qui donne depuis plusieurs années un cadre de référence à notre action publique ;

La Ville de Niort, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Communauté d'Agglomération du Niortais s'engagent à rédiger une feuille de route du numérique responsable.

Avec la signature d'une charte du numérique responsable avec l'institut du numérique responsable en octobre 2020, le territoire niortais avait déjà souhaité s'inscrire dans le respect des valeurs durables, plus respectueuses de l'environnement, plus éthiques et réfléchies en termes d'impact sur la société.

En 2023, afin de concrétiser les nouvelles obligations de la loi REEN, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) s'est appuyée sur 6 territoires à l'échelle nationale dont le territoire Niortais pour expérimenter un dispositif d'accompagnement et définir des outils, une méthode et un référentiel d'actions. Un état des lieux a été réalisé avec la Direction des Systèmes d'Informations concernant nos collectivités. Une première feuille de route Numérique Responsable a ainsi été définie dans une démarche de co-construction avec plusieurs services de l'Agglomération, de la Ville de Niort et du CCAS.

Cette expérimentation menée avec succès avec l'ANCT a permis de prioriser 14 actions parmi les 89 actions du référentiel et d'élaborer une feuille de route pluriannuelle en faveur d'un numérique responsable qui se décline en 7 dimensions :

1. Stratégie et gouvernance ;
2. Mesure ;
3. Achats durables ;
4. Transformation de l'IT/Conception ;
5. Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) et Economie circulaire ;
6. Sensibilisation ;
7. Technologie de l'Information (IT) pour une Collectivité Eco-responsable ;

Le document transmis en annexe de la présente délibération présente les premières actions lancées entre 2022 - 2024 et les actions qui seront lancées d'ici 2026.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la feuille de route proposée et autoriser à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Sophie BOUTRIT

Jérôme BALOGÉ

POUR UN NUMÉRIQUE PLUS RESPONSABLE



Pour un numérique plus responsable

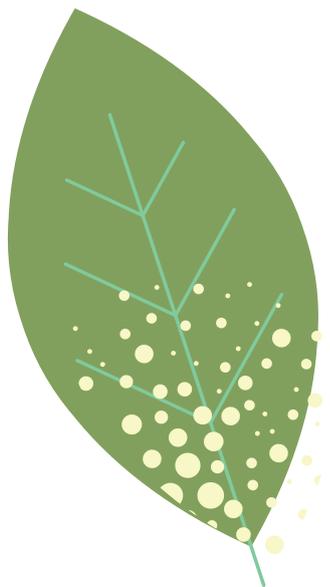
Le numérique occupe une place structurante et croissante dans notre vie quotidienne et dans nos relations aux autres. Nous l'utilisons pour apprendre, comprendre et communiquer. Il a des impacts sur l'ensemble des secteurs d'activité et fait émerger de nouveaux acteurs, pratiques, usages et besoins. Aussi, dès 2019 le numérique responsable a été intégré à la démarche Niort durable 2030 puis au plan Climat Air énergie territorial. Ainsi, plusieurs actions ont été lancées auprès des citoyens, des entreprises et des agents de la Ville, du CCAS et de l'Agglomération. En 2020, l'Agglomération a ainsi signé la Charte du numérique responsable et a affiché son engagement à poursuivre le développement du numérique sur notre territoire dans le respect des valeurs durables et plus respectueuses de l'environnement.

En 2023, une boîte à outils expérimentale construite avec l'ANCT a permis de conduire à un diagnostic partagé et d'aboutir à une première Feuille de route.

De premières actions ont été déployées à partir de début 2023. Des indicateurs de suivi et un cadre de transparence ont été mis en place pour permettre une évaluation régulière.

En avril 2024, la Ville, le CCAS et l'Agglomération ont rejoint le réseau des ambassadeurs du numérique responsable de la Région Nouvelle - Aquitaine grâce au dispositif de formation proposée par l'Institut du Numérique Responsable.

Le plan d'action 2024-2026 présenté ici doit contribuer à l'amélioration de nos services publics, à notre éco-exemplarité et au mieux vivre de nos habitants.



Jérôme BALOGE,
Président de l'Agglomération du Niortais
Maire de Niort

François GUYON,
Délégué du Président en charge du Numérique
Conseiller municipal de Niort au numérique
et à la ville innovante et connectée

I. 2020-2022 :

Des diagnostics pour mieux connaître, planifier et agir

Entre 2020, la Ville, le CCAS et l'Agglomération ont dressé des inventaires pour quantifier les équipements, suivre leur cycle de vie, adapter les achats et prolonger la durée de vie des matériels informatiques et ont mis en place une stratégie d'évaluation de l'empreinte environnementale du système d'information.



II. 2022-2024 : des actions prioritisées

Dès 2022, dans un souci d'exemplarité, et en collaboration avec l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires), l'Agglomération et la Ville de Niort ont choisi d'anticiper l'obligation réglementaire en élaborant un programme de travail commun comprenant un état des lieux des acteurs concernés et un bilan de l'impact environnemental du numérique.

• STRATÉGIE ET GOUVERNANCE :

Pilotage du Numérique responsable en lien avec Niort Durable 2030 et le PCAET par le chef de projet référent « ambassadeurs numériques en Nouvelle-Aquitaine ».

• MESURE : Mesurer l'empreinte environnementale - état zéro

• ACHATS :

- Réduire le nombre d'imprimantes et de PC fixes
- Acheter séparément les écrans, claviers, PC
- Optimiser le stockage numérique et réduire l'énergie
- Mettre en place des clauses éco-responsables dans les marchés publics informatiques



- 6 % et
- 17 %
entre 2022
et 2024



• CONCEPTION ET TRANSFORMATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION :

- Réaliser des mises jour régulières de nos systèmes Windows et de nos logiciels pour éviter l'obsolescence
- Optimiser le réseau interne, les serveurs et les données

- 31 % de serveurs physiques
compensés uniquement par
+ 6 % de serveurs virtuels



• DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE :

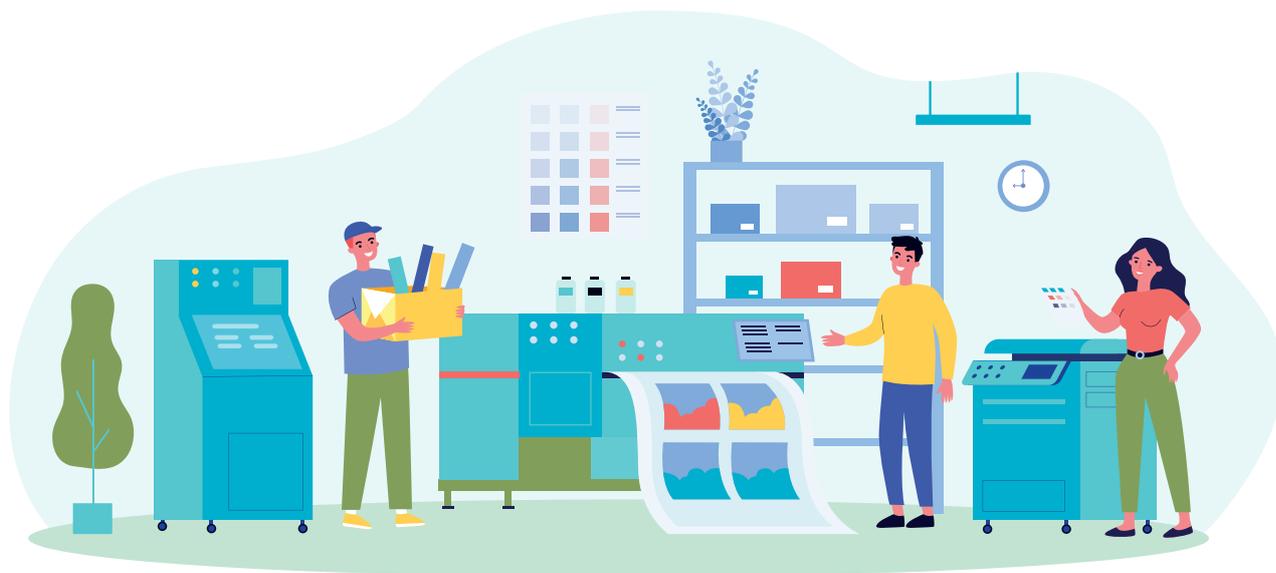
- Réparer et protéger les équipements avant de remplacer (achat systématique de protections pour les smartphones et tablettes par exemple)
- Réaffecter les équipements, les optimiser
- Mieux collecter, mieux trier, mieux recycler

• SENSIBILISER AUX BONNES PRATIQUES :

- Eteindre automatiquement et éviter les veilles sur les PC
- Réduire le nombre de pages imprimées
- Paramétrer par défaut l'impression en noir et blanc et en recto-verso
- Sensibiliser les agents et les élus aux bonnes pratiques (Distribution de 2300 lettres d'information)

- 3,1 %
d'impressions
en couleur
entre 2022
et 2024

- 3,6 %
entre 2022
et 2024



• LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR DES COLLECTIVITÉS PLUS ÉCO - RESPONSABLES :

- Moderniser le site internet de la Ville dans une optique de sobriété numérique
- Accueillir et accompagner les citoyens dans les quartiers

III. Une Analyse de maturité réalisée en 2023 avec l'accompagnement de l'ANCT

Dans le cadre du déploiement de la Loi REEN (Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique), l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires a choisi comme pilotes Niort et 5 autres territoires à l'échelle nationale, afin d'élaborer une méthode et une boîte à outils nationale, expérimenter un dispositif d'accompagnement et partager avec l'ensemble des collectivités un exemple de feuille de route et de solutions réutilisables.

Ce travail a abouti à une feuille de route, en cohérence avec le SPASER, le PCAET et Niort Durable 2030, composé de

89 actions réparties en
7 grands thèmes selon
3 axes stratégiques
à déployer progressivement.



Axe 1 « une gouvernance favorisant la résilience et l'amélioration continue »

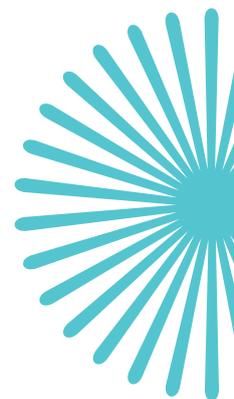
DIMENSIONS : Stratégie et gouvernance, Sensibilisation, Technologies de l'Information pour une collectivité éco-responsable

Axe 2 « un numérique sobre et responsable »

DIMENSIONS : Achat durable, Mesure, Conception et Transformation IT

Axe 3 « un numérique éthique et solidaire »

DIMENSIONS : DEEE et économie circulaire /E-service utiles, respect des données, accessibilité et inclusion numériques





IV. 2024 - 2026 : Les nouvelles actions pour aller plus loin

• STRATÉGIE ET GOUVERNANCE :

- Adopter le Plan pour le Numérique Responsable

• MESURE :

- Connaître son Système d'Informations, mettre en place les indicateurs d'évaluation et de suivi, et évaluer régulièrement l'empreinte environnementale

• ACHATS :

- Acheter des équipements éco-labellisés
- Prendre en compte l'indice de réparabilité des produits

• CONCEPTION ET TRANSFORMATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION :

- Réemployer en donnant les équipements fonctionnels (aux communes, aux écoles et aux associations...)

• DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE :

- Remettre en état le matériel et favoriser le réemploi
- Maîtriser l'obsolescence et prolonger la durée de vie des équipements



• SENSIBILISER AUX BONNES PRATIQUES :

- Organiser un défi sobriété numérique à destination des agents

• LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR DES COLLECTIVITÉS PLUS ÉCO - RESPONSABLES :

- Prendre en compte le Référentiel Général d'Eco-conception des Services Numériques pour la refonte des sites internet
- Adopter la Charte pour l'Inclusion numérique

